

---

**AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine<sup>1</sup>.

## Aménagement – caméras de sécurité extérieures Université de Montréal

A10-CDNNDG-02

Localisation :	Campus universitaire localisé sur le boulevard Édouard-Montpetit
Reconnaissance municipale :	Site du patrimoine du Mont-Royal
Reconnaissance provinciale :	Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
Autres reconnaissances :	Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Université de Montréal Écoterritoire <i>Les sommets et les flancs du mont Royal</i>

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce et pour les motifs suivants : le projet est situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et dans le site du patrimoine du Mont-Royal.

---

### NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à implanter 27 caméras de sécurité extérieures sur 15 bâtiments, pour couvrir des zones de surveillance à proximité des stationnements disséminés sur le campus.

---

### AUTRES INSTANCES

Le ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine doit donner son autorisation, les interventions étant réalisées dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Le CCU de l'arrondissement est consulté.

---

### HISTORIQUE DU PROJET

Le 10 juillet 2009, le CPM formulait un avis sur le projet d'implantation d'un nouveau système de gestion des espaces de stationnement sur la propriété de l'Université de Montréal (A09-CDNNDG-17). Sur le campus, la gestion du

---

<sup>1</sup>Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1

stationnement est complexe. Plus d'une vingtaine d'aires desservent une clientèle variée composée de professeurs, employés, étudiants et visiteurs. Des problèmes ont été rencontrés ces dernières années, reliés notamment aux coûts de gestion très élevés et à la difficulté de surveiller efficacement l'utilisation des différentes catégories de stationnement. L'Université a donc remplacé son ancien système de perception, effectué par le biais de postes de contrôle (guérites avec percepteurs) aux deux entrées principales du campus, par un système mécanisé (barrières) comportant un lien informatique par câblage (fibre optique) pour effectuer les paiements.

L'Université souhaite installer des caméras de sécurité extérieures. Le projet est divisé en quatre phases; la première, dont il est question ici, est associée à l'implantation des guérites mécanisées à l'entrée des terrains de stationnement du campus. Selon l'Université, ces caméras de sécurité sont partie intégrante du système de gestion des terrains et seraient particulièrement utiles en cas de problèmes de fonctionnement des guérites en permettant à un surveillant d'intervenir à distance. Les autres phases du projet d'installation de caméras de surveillance répondent à d'autres objectifs, visant notamment à couvrir plus adéquatement des secteurs plus isolés ou à risque. Vingt-sept (27) caméras seraient installées lors de la première phase, réparties sur les façades de quinze bâtiments, notamment sur le pavillon Marie-Victorin (cinq caméras), sur le pavillon Roger-Gaudry (quatre caméras) et sur le Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM) (trois caméras).

---

## DOCUMENTS CONSULTÉS

Desnoyers, Mercure et associés, architectes. 2009. *Université de Montréal - Installation de caméras de sécurité extérieures, terrains Montréal, Qc.* 9 décembre 2009. 32 p.

---

## ANALYSE DU PROJET

Les caméras de surveillance seraient fixées aux bâtiments. Seuls les boîtiers seraient apparents, les éléments accompagnant la caméra étant localisés à l'intérieur. Une étude pour la localisation stratégique des caméras a été confiée à un consultant, la firme Desnoyers, Mercure et associés, architectes. Les caméras seraient installées en utilisant certaines parties en retrait (sous une avancée du toit dans sept implantations proposées) lorsque c'est possible. Lorsque les appareils doivent être localisés sur les façades, le choix des emplacements s'appuie notamment sur une lecture des caractéristiques de leur composition.

Le CPM constate et se réjouit de l'importance que l'Université de Montréal accorde aux considérations patrimoniales et qui se traduit notamment par l'affectation d'un professionnel à la coordination des interventions de l'Université qui ont des incidences possibles sur le patrimoine du campus. Le CPM se réjouit que des critères aient été établis pour la localisation stratégique des appareils et qu'une analyse visuelle des façades ait été réalisée. Il est en effet essentiel que l'Université conçoive ses interventions en tenant compte de la richesse de son patrimoine et qu'elle soit en mesure d'apprécier les effets cumulatifs des gestes qu'elle pose en se dotant d'une approche globale et sensible, capable de concilier ces différentes actions dans le respect de son patrimoine.

L'analyse du CPM porte sur les aspects suivants : (1) la portée du projet, (2) son caractère paradoxal, (3) la localisation des appareils, (4) la clarification de la proposition et (5) la nécessité d'une réflexion globale sur la conservation du patrimoine sur le campus de l'Université de Montréal.

### **1. La portée du projet**

Le CPM s'interroge sur la portée de ce projet. La présentation qui lui en a été faite ne lui a pas permis de comprendre les fins précises qui sont poursuivies pour chacune des phases du projet. Dans un premier temps, il s'agirait d'ajouter un complément nécessaire à la gestion du système des guérites de stationnement que l'Université a implanté récemment. Les autres phases demeurent imprécises. Quels sont les lieux que l'on souhaite sécuriser et pour quelles raisons? Le CPM souhaite être mieux informé des raisons et des objectifs qui sous-tendent le projet dans son ensemble.

Le CPM profite de l'occasion pour soulever l'inquiétude qu'il éprouve face à la tendance croissante qu'ont les organismes publics à vouloir contrôler les activités qui se déroulent sur leurs propriétés pour des motifs de sécurité.

### **2. Le caractère paradoxal du projet**

L'Université souhaite d'une part intégrer les caméras au cadre existant et d'autre part assurer leur visibilité afin qu'elles aient un effet dissuasif sur la commission d'actes répréhensibles. Le CPM questionne ce paradoxe à la base du projet qui réside dans le fait que l'on souhaite d'une part, intégrer les équipements dans la composition des façades de manière à minimiser l'impact de leur présence sur des bâtiments de grande valeur patrimoniale, tel que le pavillon Roger-Gaudry, et d'autre part, maintenir leur visibilité. Or parfois, comme la caméra peut se trouver assez éloignée du site à contrôler ou en retrait, elle passe inaperçue et n'est donc pas réellement perceptible des utilisateurs. Il en résulte que le critère de visibilité que se donne l'Université n'est pas respecté. Ceci amène le CPM à se demander s'il ne vaudrait pas mieux pousser la démarche d'insertion plus loin et viser à faire disparaître de la vue les caméras de surveillance, tout en signalant clairement aux utilisateurs du campus qu'ils sont susceptibles d'être filmés.

### **3. La localisation des caméras**

Le CPM met de l'avant le principe que l'on doit respecter l'intégrité des immeubles et conséquemment éviter toute installation d'équipements ou intervention dont le caractère irréversible pourrait conduire à une détérioration de l'intégrité des façades des bâtiments. Ainsi, il estime que l'on devrait privilégier diverses solutions de rechange avant d'envisager une telle intervention sur ces façades. Dans le cas présent, il aurait apprécié que des options lui soient présentées. Les caméras pourraient-elles être localisées à même le système des guérites ou encore être dissimulées ou attachées aux lampadaires du campus ? Inversement, le CPM ne préconise pas non plus l'ajout de nouveaux supports dans le paysage. Là encore on devrait tendre vers la sobriété et viser la simplification des éléments de mobilier qui sont implantés à diverses fins (signalisation, éclairage, contrôle du stationnement...) sur le campus.

Le CPM craint la multiplication des équipements sur les façades des bâtiments, les antennes étant un autre élément qu'il faudra accueillir avec le minimum d'impact sur le paysage du campus.

#### 4. La clarification de la proposition

Le CPM appuie sans réserve l'Université qui se donne les moyens de protéger et de mettre en valeur son patrimoine en introduisant cette préoccupation dès la conception des projets. Pour poursuivre dans cette voie, l'Université doit adopter une approche de gestion du paysage du campus qui lui permette de mieux apprécier les effets globaux sur son patrimoine des gestes qu'elle est appelée à poser pour diverses raisons au fil du temps; un des principes animant cette approche devant être la protection de l'intégrité des façades des immeubles.

Sur la base de l'ensemble des considérations qui précèdent, le CPM estime que la proposition doit être mieux étayée. Les raisons et les objectifs poursuivis pour chacune des phases doivent être communiqués. Les solutions de rechange doivent être envisagées et développées. On devra dans ce contexte tenir compte de l'ensemble des éléments que l'on souhaite ajouter aux façades à diverses fins. Par ailleurs, le CPM croit qu'il faut réfléchir aux éléments extérieurs autant qu'aux bâtiments au sein d'une réflexion globale sur le patrimoine du campus de l'Université de Montréal.

#### 5. La nécessité d'une réflexion globale sur la conservation du patrimoine sur le campus

Le CPM rappelle que l'opérationnalisation du Plan directeur des espaces de l'Université de Montréal, en ce qui a trait au campus sur la montagne :

*nécessitera (...) la préparation de plans fonctionnels et techniques prenant en compte des considérations patrimoniales, tout particulièrement pour le pavillon Roger-Gaudry. Cette approche permettra de s'assurer que les aménagements souhaités par les unités puissent être réalisés dans le respect des valeurs patrimoniales de préservation et de conservation. La gestion du patrimoine bâti à travers une approche de conservation et d'adaptation aux besoins des unités s'inscrit parfaitement dans la volonté de l'Université de Montréal de contribuer, par ses bâtiments, à la mise en valeur du mont Royal<sup>1</sup>.*

Le CPM rappelle également qu'un nombre grandissant d'études et de documents peuvent être mis à profit dans la réflexion sur une approche de conservation spécifique au campus de l'Université de Montréal, et notamment un guide, qui vient de paraître aux éditions Les presses de l'Université de Montréal, intitulé : *Le campus - Le patrimoine architectural et paysager de l'Université de Montréal*, dont les auteures sont Christina Cameron, Claudine Déom et Nicole Valois.

Soucieux de la protection et de la mise en valeur du campus qui représente une composante majeure de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, le CPM désire contribuer à l'élaboration et au raffinement de la démarche entreprise par l'Université. Il souhaite qu'une collaboration fructueuse soit mise en place, dans la foulée des différentes recommandations qu'il a formulées sur différents aspects de la gestion du patrimoine culturel et naturel du campus de l'Université de Montréal.

---

<sup>1</sup> Université de Montréal. 2008. *Plan directeur des espaces*. Étudié et adopté par l'Assemblée universitaire lors de ses 498<sup>e</sup> et 501<sup>e</sup> séances tenues respectivement le 23 mai et le 27 octobre 2008, p. 44.

---

## AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis défavorable à l'installation de caméras de surveillance sur les façades des bâtiments du campus. D'abord, il estime que l'intégration des objectifs de dissuasion, par la visibilité des appareils, et d'insertion adéquate dans un milieu hautement sensible, n'est pas résolue. De plus, il est d'avis que l'ancrage des appareils dans les façades des bâtiments ne respecte pas l'intégrité de ces derniers. Cette remarque rejoint la volonté exprimée dans le *Plan directeur des espaces* 2008 de l'Université de Montréal de respecter les valeurs patrimoniales de préservation et de conservation et d'ainsi contribuer, par les bâtiments, à la mise en valeur du mont Royal (p. 44, voir p. 4 du présent avis).

Aussi le CPM recommande-t-il à l'Université de faire un examen sérieux de l'ensemble des options de localisation des caméras de surveillance, incluant l'intégration des caméras à du mobilier urbain existant, afin d'éviter à la fois l'ancrage dans les façades et la multiplication des objets sur le campus.

Le CPM désire revoir le projet.

### Original signé

Robert Bouthillier, membre du Conseil du patrimoine de Montréal

Le 22 mars 2010.

Note : La présidente, Marie Lessard, s'est retirée à cause de son lien d'emploi avec l'Université de Montréal.